 Département du Territoire de Belfort Communauté de communes des Vosges du sud	Délibération n° 030-2022 Compte Administratif Séance du 5 avril 2022	Nombre de conseillers en exercice 41 Nombre de conseillers présents 36 Nombre de conseiller absents 5 Dont suppléés 2 Dont représentés 0

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric PARROT, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUEBER ayant quitté la salle,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes Pour : 37
Contre : 00
Abstention : 01



Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....	284 313,11			1 838 652,06	284 313,11	1 838 652,06
Opérations de l'exercice.....	1 819 301,83	2 459 558,63	9 968 494,48	10 505 277,01	11 787 796,31	12 964 835,64
TOTAUX	2 103 614,94	2 459 558,63	9 968 494,48	12 343 929,07	12 072 109,42	14 803 487,70
Résultats de clôture.....		355 943,69		2 375 434,59	0,00	2 731 378,28
Restes à réaliser.....	157 853,29	472 604,80			157 853,29	472 604,80
TOTAUX CUMULES	157 853,29	828 548,49	0,00	2 375 434,59	157 853,29	3 203 983,08
RESULTATS DEFINITIFS		670 695,20		2 375 434,59		3 046 129,79

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, N. CASTELEIN, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMMAIN, A. ZIEGLER, D. ILTIS, C. ROELLINGER

Pour expédition conforme,
Le Président,



J-L. ANDERHUEBER

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".